

RÉSUMÉ

GUIDE

SUR LA SENSIBILITÉ ET L'EXPRESSION CULTURELLES

MÉTHODE OUVERTE DE COORDINATION (MOC)
 GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ D'EXPERTS DES ÉTATS MEMBRES
 SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE CLÉ «SENSIBILITÉ ET EXPRESSION CULTURELLES»

1 | Introduction

L'être humain cherche constamment à donner un sens à tout ce qu'il ressent, voit, entend ou vit. Ce mécanisme d'attribution d'une signification symbolique est guidé par notre sensibilité culturelle et notre capacité d'expression.


La sensibilité et l'expression culturelles constituent la huitième compétence clé définie par l'Union européenne en 2006¹ (CC 8). Ces compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes particulièrement nécessaires à l'épanouissement et au développement personnels des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi. La Commission européenne travaille avec les pays de l'UE au renforcement des «compétences clés». Ces connaissances, aptitudes et attitudes sont destinées à favoriser l'épanouissement personnel des apprenants et, par la suite, leur insertion sur le marché de l'emploi et dans la société. Parmi ces compétences clés figurent des aptitudes «traditionnelles» comme la communication dans la langue maternelle et dans des langues étrangères, la maîtrise des technologies numériques, l'écriture et la lecture, les compétences de base en mathématiques et en sciences, ainsi que des compétences horizontales comme «apprendre à apprendre», la responsabilité sociale et civique, l'esprit d'initiative et d'entreprise et, enfin, la **sensibilité et l'expression culturelles**.

L'idée est de promouvoir les compétences clés en veillant:

- à fournir à tous les étudiants une formation d'excellente qualité par le biais de programmes appropriés;
- à réduire le décrochage scolaire;
- à renforcer l'éducation préscolaire;
- à améliorer le soutien fourni aux enseignants, aux chefs d'établissements et aux formateurs d'enseignants.

La sensibilité et l'expression culturelles constituent une compétence transversale et tous les États membres de l'UE ont mis au point différents instruments favorisant l'acquisition de cette compétence. Dans le système éducatif formel (les écoles, par exemple), ces outils sont appliqués de façon directe. En revanche, leur mise en œuvre est moins directe dans le secteur non formel (comme les institutions culturelles) et presque exclusivement indirecte dans les contextes d'apprentissage informel (tels que les familles et les groupes de pairs). Les principaux instruments spécifiquement dédiés à la promotion de la sensibilité et de l'expression culturelles sont l'éducation artistique et l'éducation culturelle, deux aspects essentiels de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, indispensables au plein développement de la personnalité et de la citoyenneté.

¹ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie:
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32006H0962>



Les débats publics sur l'éducation artistique et culturelle reposent sur différents types d'arguments. Certains, suivant la riche tradition esthétique, mettent fortement l'accent sur l'histoire de l'art et les compétences artistiques. Depuis quelques dizaines d'années, nous assistons à l'émergence d'une école de pensée économique qui souligne l'importance de la créativité et de l'innovation. Enfin, les arguments sociaux ont toujours été, sont et resteront toujours présents. Ceux-ci considèrent l'éducation artistique et culturelle comme une contribution à la cohésion et à l'identité sociales.

La définition donnée par l'Union européenne de la sensibilité et de l'expression culturelles englobe toutes ces dimensions. Ces perspectives adoptent une position normative, ce qui n'est pas un problème tant que nous en sommes conscients. Ce rapport adopte, quant à lui, une position ancrée dans la tradition de pensée humaniste et démocratique. Les principes indiscutables de démocratie et de liberté d'expression garantissent un terrain propice à la croissance et au plein épanouissement de nos capacités humaines. Dans le monde d'aujourd'hui, assailli par l'abondance des images, par des changements permanents et rapides et par un fort besoin d'autodétermination et d'identité, la sensibilité et l'expression culturelles constituent effectivement une compétence clé. Il est difficile de surestimer l'importance de cette compétence à une époque où l'ouverture, l'optimisme et la tolérance sont mis à rude épreuve en Europe.

2 | Contexte du rapport

Ce rapport est le fruit des travaux menés par un groupe de 25 experts représentant les États membres de l'UE. Ce groupe de travail a été créé en mars 2014 dans le cadre du plan de travail 2011-2014 du Conseil en faveur de la culture², qui met en œuvre l'Agenda européen de la culture.

Les travaux du groupe ont bénéficié d'une approche transversale utile, émanant de représentants du secteur éducatif et du secteur culturel (départements ministériels, centres d'expertise nationaux, conseils consultatifs et praticiens de la culture et de l'éducation).

Le guide entend fournir aux décideurs politiques des exemples de bonnes pratiques et des recommandations ciblées en matière de sensibilité et d'expression culturelles.

3 | La notion de «sensibilité et expression culturelles»

La notion de «sensibilité et expression culturelles» est définie comme «l'appréciation de l'importance de l'expression créatrice d'idées, d'expériences et d'émotions sous diverses formes, dont la musique, les arts du spectacle, la littérature et les arts visuels».

La connaissance culturelle suppose d'avoir conscience du patrimoine culturel local, national et européen et de sa place dans le monde. Elle inclut une connaissance élémentaire des œuvres culturelles majeures, dont la culture populaire contemporaine. Soutenir les idéaux européens de solidarité et de respect est essentiel afin de comprendre la diversité culturelle et linguistique en Europe et dans d'autres régions du monde ainsi que la nécessité de la préserver et l'importance des facteurs esthétiques dans la vie de tous les jours.

En effet, les aptitudes relèvent à la fois de l'appréciation et de l'expression. Il faut également avoir la capacité de relier ses propres opinions et expressions créatrices à celles des autres et de repérer dans une activité culturelle des possibilités sociales et économiques et de les réaliser. Dans le contexte actuel, axé sur la croissance et l'emploi et marqué par une société en constante évolution, l'expression culturelle est essentielle au développement d'aptitudes créatives, lesquelles peuvent être transférées dans divers contextes professionnels.

² <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Acu0007>

4 | Les bonnes pratiques dans les États membres

Afin d'en savoir plus sur la mise en œuvre de la sensibilité et de l'expression culturelles, compétence clé numéro 8 (CC 8), en Europe, 43 pratiques spécifiques³ considérées comme de bonnes pratiques pour la mise en place directe ou indirecte de la CC 8 ont été identifiées. Certaines sont de nouvelles pratiques dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, d'autres sont des pratiques bien établies ou des organisations qui existent depuis plusieurs années.

La diversité des approches observées est une source d'apprentissage. C'est ainsi que sept «enseignements» ont pu être dégagés. L'exercice consiste à envisager le futur en analysant la situation présente. Les enseignements présentés dans le guide montrent comment les États membres intègrent la CC 8 dans leurs politiques actuelles sur l'enseignement et la formation tout au long de la vie. De plus, l'analyse de ce qui est considéré comme une bonne pratique nous aide à formuler des suggestions pour le développement futur de l'éducation artistique et culturelle.

ENSEIGNEMENTS

1. Tenir compte des conditions préalables nécessaires au bon développement de la sensibilité et de l'expression culturelles lors de l'élaboration des politiques et des projets.
2. Reconsidérer le rôle crucial des enseignants et des programmes éducatifs.
3. La sensibilité et l'expression culturelles constituent une compétence clé tout au long de la vie.
4. Envisager la sensibilité culturelle à ses différents niveaux.
5. La culture présente de multiples facettes et il existe de nombreuses façons d'encourager la sensibilité et l'expression culturelles.
6. La sensibilité et l'expression culturelles relèvent d'une responsabilité partagée (entre les différents acteurs clés du système éducatif).
7. Il est temps d'envisager la sensibilité et l'expression culturelles (CC 8) de façon stratégique.

5 | Conclusions et recommandations

La mise en pratique de la sensibilité et de l'expression culturelles a des retombées dans de nombreux domaines et à différents niveaux politiques, depuis les enseignants qui, dans les salles de classe, mettent en avant les talents de leurs élèves jusqu'aux initiatives de l'UNESCO en faveur d'un dialogue international en matière d'éducation artistique.

Bien sûr, la sensibilité et l'expression culturelles doivent faire l'objet de politiques culturelles et éducatives, mais en premier lieu, une approche plus stratégique et plus intégrée s'impose.

RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES NATIONALES ET EUROPÉENNES

POUR UN DÉVELOPPEMENT POLITIQUE INTÈGRE

1. Connecter différents domaines/secteurs au sein des États membres, au moyen d'une infrastructure intersectorielle, afin d'améliorer l'accessibilité et la durabilité.

³ L'annexe du guide contient des informations détaillées sur les différents projets concernés.

2. Renforcer la base de connaissances étayant l'élaboration des politiques dans le domaine de la sensibilité et de l'expression culturelle via l'échange de projets et le partage des résultats de la recherche.
3. Soutenir l'élaboration de politiques en matière de sensibilité et d'expression culturelles en mettant au point des modes de contrôle appropriés au profit de la qualité.

POUR LA POLITIQUE CULTURELLE

4. Renforcer autant que possible l'accès à la culture pour tous les citoyens.
5. Stimuler la participation culturelle de tous les citoyens, notamment celle des enfants, dès leur plus jeune âge, et celle des citoyens issus de milieux socio-économiques défavorisés.
6. Sensibiliser l'opinion à l'importance des institutions et des produits culturels en mettant l'accent sur leur connexion avec les défis de la société.
7. Accorder une attention particulière à l'apprentissage intergénérationnel et interculturel de la sensibilité et de l'expression culturelles tout au long de la vie dans le but de stimuler la cohésion sociale.

POUR LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

8. Intégrer la sensibilité et l'expression culturelles dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire général dans une optique de qualité, d'évaluation et de suivi.
9. Développer la formation initiale des enseignants et la formation professionnelle continue (FPC) pour tous les éducateurs (enseignants, chefs d'établissements, professionnels des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et des services d'enseignement et de formation professionnels (EFP), chargés de cours et personnel de soutien de l'enseignement supérieur et spécialistes de l'éducation culturelle) afin de renforcer les compétences et la compréhension nécessaires au développement de la sensibilité et de l'expression culturelles chez les apprenants et au sein des différents établissements.
10. Concevoir, mettre en place et évaluer des programmes et instruments stimulant l'instauration d'une coopération durable avec les établissements scolaires dans le cadre des différents projets et institutions. Envisager une connexion entre cette politique et les fonds publics des institutions culturelles.
11. Prendre des mesures pour améliorer le niveau et maintenir la grande qualité de l'éducation artistique dans les environnements d'apprentissage formels et non formels.

Le texte intégral du rapport est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/culture/library/index_en.htm

Coprésidents du groupe de travail MOC:

Jan Jaap Knol (directeur du Fonds de participation culturelle, Pays-Bas)

Brecht Demeulenaere (ministère flamand de l'éducation et de la formation, Belgique)

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Commission européenne

Direction générale Éducation et culture

Direction D – Culture et créativité

Unité D1 – Diversité culturelle et innovation

E-mail: EAC-UNITE-D1@ec.europa.eu